

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 02 avril 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 08
avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 22
mars 2024

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise
BÉRARD, Patrick FAURE, Yves GAVALT, Delphine
CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON,
Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLLOT,
Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie
TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile
BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe
MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE,
Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Nejma
REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Jacky BÉJEAN, Céline MAROLLEAU, Aïcha
BEZZAYER, Caroline VARGIOLU, Pascale ROTIVEL,
Eric PEREZ

Pouvoirs :

Jacky BÉJEAN à Françoise BÉRARD, Céline
MAROLLEAU à Stéphane GONZALEZ, Aïcha BEZZAYER
à Marylène MILLET, Caroline VARGIOLU à Laure
LAURENT, Pascale ROTIVEL à Fabienne TIRTIAUX,

Membres absents à la séance :

Fabien BAGNON

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-006
À 2024-036

Délibération : 04.2024.023

Transmis en préfecture le : 08/04/2024

RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET

En application de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, madame la maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du même code.

L'ensemble des décisions prises par madame la maire sont rendues publiques et consultables de manière permanente sur le site internet de la ville à l'adresse :

<https://www.saintgenislaval.fr/562-actes-administratifs.htm>

Numéro	Date	Objet	Résumé
2024-006	01/02/2024	Attribution du marché 23-21 relatif à l'accord-cadre à bon de commande mono-attributaire portant sur la fourniture de pièces pour arrosage, de bâche et de bois pour le service espaces verts	Accord-cadre relatif à la fourniture de pièces pour arrosage, de bâche et de bois, décomposé en 3 lots. L'attributaire du marché pour les lots n°1 et n°2 est FRANS BONHOMME - 37302 JOUE-LES-TOURS CEDEX, pour un montant maximum sur la durée totale reconductions éventuelles comprises, de 40 000€ H.T. pour le lot n°1 et 40 000€ H.T. pour le lot n°2. Le lot n°3 relatif à la fourniture de bois est déclaré infructueux pour des motifs d'absence d'offre.
2024-007	01/02/2024	Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'acquisition et le déploiement de 16 caméras de vidéo-protection	La commune sollicite l'aide du fonds « Sécuriser les espaces publics communaux » proposé par la Région Auvergne Rhône Alpes, pour mener à bien le projet d'acquisition et de déploiement de 16 caméras de vidéoprotection de la voie publique, par le biais d'un financement d'un montant de 49 089 € (40% du montant total HT).
2024-008	01/02/2024	Attribution du marché n° 24-01 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une convention « provisoire » pour le service public de restauration municipale scolaire et extrascolaire	A la suite de la résiliation du contrat de concession de restauration scolaire et municipale, la ville de Saint-Genis-Laval a conclu un marché ayant pour objet la réalisation de prestations similaires, passé sans publicité ni mise en concurrence
2024-009	08/02/2024	Renouvellement des adhésions pour La Mouche année 2024	La ville renouvelle ses adhésions auprès d'organismes culturels au bénéfice de La Mouche, pour l'année 2024.
2024-010	12/02/2024	Avenant n° 2 au marché n° 21-24 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'un club house et terrains de tennis extérieurs sur le complexe sportif Henri Fillot	L'avenant a pour objet de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux et le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Cet avenant n°2 a une incidence financière sur le montant du marché de + 29 529,70€ H.T., soit + 138,64%. Le coût prévisionnel définitif des travaux est arrêté à 907 673,15€ H.T., le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre est arrêté à 5,60 % et le forfait définitif de rémunération est arrêté à 50 879,70€ H.T. soit 60 995,64€ T.T.C.
2024-011	12/02/2024	Avenant n° 5 au marché n° 19-10 relatif à l'exploitation des installations de chauffage, eau chaude	Modification de la formule de révision P1 à l'article 6 de l'avenant, intégrant les nouvelles obligations CEE en lien avec le décret n°2021-1662 du 16 décembre 2021. Cet avenant n°5 n'a pas d'incidence

Numéro	Date	Objet	Résumé
		sanitaire (ECS), traitement d'eau, climatisation et ventilation	financière sur le montant du marché.
2024-012	12/02/2024	Avenant n°2 au marché n°22-10-10 relatif travaux de restructuration du Centre social et culturel des Barolles « Cloisons, doublages, faux-plafond, peinture »	Travaux supplémentaires car les doublages existants, qui devaient être initialement conservés, ont dû être déposés du fait de leur dégradation ; la maîtrise d'œuvre a constaté la non adhérence aux murs après le remplacement des châssis vitrés. Cet avenant n°2 a une incidence financière sur le montant du marché de + 9 769,61€ H.T., soit + 11,77 %. Le montant total du marché après avenants n°1 et 2 se monte à 94 026,05€ H.T., soit 112 831,26€ T.T.C.
2024-013	12/02/2024	Convention d'occupation précaire et révoicable avec une famille ukrainienne pour un logement T4 situé 21 petite rue des Collonges	La ville procède au renouvellement d'une convention d'occupation précaire et révoicable au bénéfice d'une famille ressortissante d'Ukraine, jusqu'au 31 mars 2024.
2024-014	12/02/2024	Indemnisation par Groupama du sinistre sur le véhicule Renault Kangoo GA-386-MZ - rectification	Rectification formelle de décision. La commune accepte l'indemnisation de 2 571.55 € par Groupama concernant le sinistre sur le véhicule Renault Kangoo immatriculé GA-386-MZ.
2024-015	13/02/2024	Conventions intercommunales de répartition des charges de scolarisation	La commune prend acte du montant annuel des charges de scolarisation fixé conjointement avec d'autres communes de l'ouest lyonnais.
2024-016	22/02/2024	Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour le projet de déconnexion des eaux pluviales, désimperméabilisation et végétalisation des cours des groupes scolaires Joseph Bergier - Albert Mouton et Paul Frantz	La commune sollicite « l'Agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse » pour le financement du projet de déconnexion des eaux pluviales, désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école, à hauteur de 475 513 €.
2024-017	22/02/2024	Avenant n° 1 au marché n°23-06 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation et la végétalisation des cours des écoles Paul Frantz, Joseph Bergier - Albert Mouton et Étienne Guilloux	L'avenant n° 1 au marché n°23-06 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école a pour objet la modification du projet initial en revoyant les objectifs pour la phase 1 (travaux Groupe Scolaire Paul Frantz et Groupe Scolaire Joseph Bergier - Albert Mouton) et pour la phase 2 (Etienne Guilloux).
2024-018	22/02/2024	Avenant n° 2 au marché n°23-06 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation et la végétalisation des cours des écoles Paul Frantz, Joseph Bergier-Albert	L'avenant n° 2 au marché n°23-06 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école a pour objet de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux et de fixer le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Numéro	Date	Objet	Résumé
		Mouton et Étienne Guilloux	
2024-019	23/02/2024	Exercice du droit de préemption commercial à l'occasion de la vente par adjudication du fonds de commerce sis 69 avenue Clemenceau	A l'occasion de la vente aux enchères d'un fonds de commerce sis 69 avenue Clemenceau, la commune exerce son droit de préemption d'un bien situé dans un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, dans le cadre du projet de requalification et de redynamisation du centre-ville. Le prix du bien s'élève à 50 000 € auquel s'ajoute d'autres frais liés à la vente par adjudication.
2024-020	04/03/2024	Indemnisation du véhicule Renault Kangoo immatriculé GA-386-MZ - seconde rectification	Nouvelle rectification formelle de décision. La commune accepte l'indemnisation de 2 571.55 € par Groupama concernant le sinistre sur le véhicule Renault Kangoo immatriculé GA-386-MZ.
2024-021	07/03/2024	Avenant n°2 au marché n°22-10-05 relatif aux travaux de restructuration du Centre social et culturel des Barolles « Revêtement de façades - Bardage »	Travaux supplémentaires rendus nécessaires suite au contrôle technique du 16 janvier 2024. Cet avenant n°2 a une incidence financière sur le montant du marché de + 2 920,38€ HT, soit + 1,12 %. Le montant total du marché après avenants n°1 et 2 se monte à 264 645,69€ H.T., soit 317 574,83€ T.T.C.
2024-022	07/03/2024	Indemnisation du sinistre n°M2301088002T pour le vandalisme du distributeur de la médiathèque B612	Acceptation par la commune de l'indemnisation versée par la MAIF d'un montant de 2 224.25€ suite au vandalisme du 28 septembre 2023 sur le distributeur du B612.
2024-023	07/03/2024	Indemnisation versée au prestataire So'expresso suite au vandalisme sur le distributeur de la médiathèque B612	Indemnisation par la commune du prestataire So'expresso, exploitant du distributeur du B612, à la suite du vandalisme du 28 septembre 2023.
2024-024	07/03/2024	Adhésion 2024 au Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF)	Renouvellement de l'adhésion de la ville pour l'année 2024 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour un montant de 450 euros TTC.
2024-025	07/03/2024	Cession de véhicule Peugeot Partner 824-AKP - 69 à titre gratuit pour destruction	Cession du véhicule Peugeot Partner 824-AKP-69 à titre gratuit à la SARL BERTO pour destruction car véhicule hors d'usage et non valorisable en prime à la conversion.
2024-026	11/03/2024	Tarifs 2023-2024 pour le service enseignement	Rectification formelle des tarifs pour le service enseignement.
2024-027	11/03/2024	Demande de subvention au Ministère de la Culture pour l'extension des horaires d'ouverture à la médiathèque B612	La commune porte un projet d'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque B612. Dans ce cadre, elle sollicite l'aide du ministère de la culture à hauteur de 24 638 €.
2024-028	14/03/2024	Convention avec l'organisme CEMEA pour l'organisation d'un stage d'approfondissement BAFA pendant les vacances de	La commune de Saint-Genis-Laval, en lien avec celle d'Oullins-Pierre-Bénite, conclut avec l'association CEMEA une convention pour l'organisation d'une session d'approfondissement BAFA. Le tarif par

Numéro	Date	Objet	Résumé
		printemps 2024	stagiaire s'élève à 275€, pris en charge par la commune à hauteur de 50 % par stagiaire saint-geinois.
2024-029	14/03/2024	Attribution du marché 23-22 relatif aux travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux d'éclairage public des équipements sportifs en hauteur sur les bâtiments ou sur le domaine communal, entretien, fourniture et pose des bornes de marché	Accord-cadre relatif aux travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux d'éclairage public des équipements sportifs en hauteur sur les bâtiments ou sur le domaine communal, entretien, fourniture et pose des bornes de marché. Pour un montant maximum de 800 000€ H.T., et d'une durée maximale, toutes périodes confondues, de 4 ans (un an initial, tacitement reconduit 3 fois pour une durée d'un an). L'attributaire du marché est SERPOLLET.
2024-030	15/03/2024	Renouvellement des adhésions de la médiathèque pour l'année 2024	La ville renouvelle ses adhésions auprès d'organismes culturels au bénéfice de la médiathèque B612, pour l'année 2024.
2024-031	15/03/2024	Avenant de transfert au marché n°22-10-17 relatif travaux de restructuration du Centre social et culturel des Barolles « VRD, Espaces verts »	Cet avenant de transfert a pour objet de formaliser la fusion absorption de la société ESPACES VERTS DES MONTS D'OR avec la société CHEVAL PAYSAGES à compter du 1er janvier 2024.
2024-032	15/03/2024	Attribution du marché n°24-06 relatif à la fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et d'accessoires de nettoyage	La ville de Saint-Genis-Laval a conclu le marché n° 24-06 relatif à la fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et d'accessoires de nettoyage avec la société COMODIS. La mise en concurrence de ce marché a été effectuée par la Centrale d'achat de la Métropole.
2024-033	15/03/2024	Constitution avocat - requête en annulation contre un arrêté portant sanction disciplinaire	La commune constitue avocat auprès d'ATV avocats pour la représenter dans un contentieux disciplinaire.
2024-034	15/03/2024	Constitution avocat - requête en annulation contre le permis de construire n° 069 204 22 000 65 - syndicat de copropriété Hauteclair	La commune constitue avocat auprès d'ATV avocats pour la représenter dans un contentieux d'urbanisme.
2024-035	15/03/2024	Constitution avocat - requête en annulation contre le permis de construire n° 069 204 22 000 65 - Consorts Venaille	La commune constitue avocat auprès d'ATV avocats pour la représenter dans un contentieux d'urbanisme.
2024-036	15/03/2024	Convention d'assistance et conseil - maître Patrick Coulon - local commercial sis 109 avenue Clemenceau	La commune conclut une convention d'assistance avec Me Patrick Coulon pour l'accompagner sur le dossier du local commercial sis 109 avenue Clemenceau.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL PREND ACTE -

Le secrétaire de séance,

Laure LAURENT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.